



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

soins à domicile

Question écrite n° 23617

Texte de la question

M. Hugues Fourage attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur la situation actuelle des bénéficiaires d'aide au maintien à domicile par la participation de la Carsat des Pays-de-la-Loire. Ces personnes ont découvert depuis quelques mois que le montant de leur prestation est diminué parfois d'au moins de la moitié. L'aide au maintien à domicile est un besoin réel pour ces personnes en raison de l'isolement géographique ou familial, du grand âge, d'une situation sociale particulièrement fragile rencontrant des difficultés à accomplir certains actes quotidiens. Cette décision de diminuer leur prestation met ces bénéficiaires dans une grande détresse morale et physique. Une véritable inquiétude sur le maintien à domicile des seniors se fait sentir par les professionnels du service à la personne. En conséquence il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour inciter la Carsat à revoir le financement d'intervention à domicile d'un professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Hugues Fourage](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23617

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3745